

**DESCRIPTIF TECHNIQUE
EXPOSITION
Salle Jacques Chamailard
Boussy-Saint-Antoine**

1 / PRESENTATION DE LA STRUCTURE D'ACCUEIL

- Nom : Salle Jacques Chamailard
- Adresse : Cours des associations Aile Sud de la Ferme
91800 Boussy-Saint-Antoine
- Site Web : www.ville-boussy.fr
- Contact : Service culturel Aile Est de la Ferme
- Tél. : 01.69.00.13.15
- Web mail : c.duverger@ville-boussy.fr
- Superficie de la salle : 10 x 7,5 m – accrochage sur cimaises
- Hauteur de plafond : Entre 3 et 8m

2 / PRESENTATION DE L'EXPOSANT

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Site web :

Titre envisagé de l'exposition :

Technique :

Pour information, les heures d'ouverture habituelles, pendant lesquelles votre présence est requise, sont : 10h-12h et 15h-18h les samedis et dimanches.

Si vous le souhaitez votre exposition pour continuer le lundi, mardi et mercredi qui suit le week-end.
Si OUI, merci de préciser les horaires que vous souhaitez faire pour l'accueil du public

Lundi de :à.....

Mardi de :à.....

Mercredi deà.....

3 / DOCUMENTS REQUIS PAR LA COMMUNE

- un texte décrivant le projet ou la démarche globale de l'artiste (2/3 lignes)
- 2 ou 3 photos **haute définition** à envoyer par mail à c.duverger@ville-boussy.fr
- Nombre (même approximatif) d'œuvres à exposer
- Fiche des besoins techniques dûment remplie

4 / A LA CHARGE DE LA COMMUNE

Communication

- La ville assure la promotion de l'exposition par le biais de ses supports de communication : Boussy Info, plaquette de saison culturelle, site et Facebook de la ville, panneaux lumineux.
- Une invitation numérique pour le vernissage sera envoyée par le service culturel à l'artiste.

Matériel

- Tables :
- Chaises :
- Grilles caddies :

5 / A LA CHARGE DE L'EXPOSANT

- Le transport des œuvres
- L'installation et le rangement de l'exposition
- L'organisation du vernissage (pot pour une cinquantaine de convives)

Fiche à transmettre avec le dossier COMPLET au service culturel avant le :
Vendredi 14 avril 2023

Date et signature du demandeur

Attention : Les dossiers incomplets et non transmis dans les délais seront refusés.